

Référence : C.N.18.2015.TREATIES-XI.D.6 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION  
INTÉRIEURES (ADN)  
GENÈVE, 26 MAI 2000

CORRECTIONS AUX RÈGLEMENTS ANNEXÉS À L'ADN <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.649.2014.TREATIES-XI.D.6 du 2 octobre 2014 par laquelle des corrections ont été proposées au texte authentique de l'Accord (ECE/ADN/26, paragraphe 13 et ECE/ADN/26, paragraphe 12 c)), communique :

Au 31 décembre 2014, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général.

.... En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises à l'Accord. Le procès-verbal de rectification correspondant est transmis en annexe.

Le 6 janvier 2015



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.649.2014.TREATIES-XI.D.6 du 2 octobre 2014 (Proposition de corrections aux règlements annexés à l'ADN).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse <https://treaties.un.org>.



EUROPEAN AGREEMENT CONCERNING THE  
INTERNATIONAL CARRIAGE OF DANGEROUS  
GOODS BY INLAND WATERWAYS (ADN),  
ADOPTED AT GENEVA,  
ON 26 MAY 2000

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT  
INTERNATIONAL DES MARCHANDISES  
DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION  
INTÉRIEURES (ADN), ADOPTÉ À GENÈVE,  
LE 26 MAI 2000

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATIONS TO  
THE REGULATIONS ANNEXED TO THE ADN

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATIONS AUX  
RÈGLEMENTS ANNEXÉS À L'ADN

THE SECRETARY-GENERAL OF THE  
UNITED NATIONS, acting in his  
capacity as depositary of the above  
Agreement,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,  
agissant en sa qualité de  
dépositaire de l'Accord  
susmentionné,

WHEREAS the authentic text of the  
Regulations annexed to the ADN,  
contains certain errors,

CONSIDÉRANT que le texte  
authentique des règlements annexés à  
l'ADN, contient certaines erreurs,

WHEREAS the corresponding proposal  
of corrections has been communicated  
to all interested States by  
depositary notification  
C.N.649.2014.TREATIES-XI.D.6 of 2  
October 2014,

CONSIDÉRANT que la proposition de  
corrections correspondante a été  
communiquée à tous les États  
intéressés par la notification  
dépositaire C.N.649.2014.TREATIES-  
XI.D.6 du 2 octobre 2014,

WHEREAS by 31 December 2014, the  
date on which the period specified  
for the notification of objections  
to the proposal of corrections  
expired, no objection had been  
notified,

CONSIDÉRANT qu'au 31 décembre  
2014, date à laquelle la période  
spécifiée pour la notification  
d'objections aux corrections  
proposées a expiré, aucune objection  
n'a été notifiée,

HAS CAUSED the required  
corrections as indicated in the  
above notification to be effected to  
the authentic English and French  
texts of the regulations annexed to  
the ADN

A FAIT PROCÉDER aux corrections  
requis aux textes authentiques  
anglais et français des règlements  
annexés à l'ADN, comme indiquées  
dans la notification précitée.

IN WITNESS WHEREOF, I,  
Stephen Mathias, Assistant  
Secretary-General in charge of the  
Office of Legal Affairs, have signed  
this Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,  
Stephen Mathias, le Sous-Secrétaire  
général chargé du Bureau des  
affaires juridiques, avons signé le  
présent procès-verbal.

Done at Headquarters, United  
Nations, New York, on 6 January  
2015.

Fait au Siège de l'Organisation,  
Nations Unies, New York, le 6  
janvier 2015.

Stephen Mathias